



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 18731

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les propositions émises par la Fondation Abbé Pierre concernant le conventionnement des logements du parc privé. Rappelant que plus de 100 000 logements privés sont réhabilités chaque année grâce aux aides de l'ANAH, et que jusqu'à présent environ 10 % de ces logements étaient conventionnés (loyers et plafonds de ressources équivalant au parc social, droit à l'APL), la Fondation Abbé Pierre souligne que ce nombre nettement insuffisant a encore baissé en 2002 où 7 500 logements seulement ont été conventionnés, soit moins de 7,5 %. La Fondation Abbé Pierre souligne d'une part l'intérêt du conventionnement reconnu par tous pour la diversification de l'offre de logement à vocation sociale et pour la mixité et, d'autre part, le fait que ces logements conventionnés rentrent dans le décompte des logements sociaux pour la SRU. C'est pourquoi elle propose que le conventionnement des logements du parc privé atteigne un objectif de 20 000 logements par an. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Souhaitant développer tous les maillons de la chaîne du logement, le Gouvernement, comme la Fondation Abbé Pierre, considère que le parc privé conventionné constitue une des réponses au problème de logement de personnes à ressources modestes. Il en a donc fait une des priorités de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat dans la politique d'affectation de ses aides. Par ailleurs, le Gouvernement envisage, dans le cadre du projet de loi relatif à l'habitat pour tous, qui sera prochainement déposé au Parlement, des dispositions simplifiant et élargissant le champ du conventionnement privé.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18731

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4014

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6328